

## **CT DO du 13 décembre 2019**

### **POINT 8 – Révision de l'arrêté de classement en groupe des organismes de contrôle de la circulation aérienne**

L'avis du Comité technique est demandé sur la révision annuelle de l'arrêté de classement en groupe des organismes de contrôle de la circulation aérienne.

Un terrain est concerné par un changement de groupe :

- Beauvais-Tillé passe du groupe D au groupe E ;

Le tableau des MEQ 2018 est présenté en annexe.